

Annexe 3

Association des Usagers du Restaurant Administratif du Domaine de la Montagne Sainte- Geneviève

1, rue Descartes 75231 Paris cedex 05
Tél. 01.55.55.82.73 - Fax. 01.55.55.84.14

Opération badge d'accès au site Descartes.

L'administration centrale du MESRI sécurise le site Descartes :

- tout accès et toute sortie de personnes extérieures à l'administration centrale devront s'effectuer exclusivement par le 25 rue de la Montagne Sainte Geneviève (les sorties par la rue Monge ne seront plus possibles, y compris pour les usagers de l'AURA et de l'ASCL) ;
- les usagers de l'AURA et/ou les adhérents de l'ASCL, extérieurs à l'administration centrale, devront être munis d'un badge d'accès spécifique et respecter le créneau horaire défini ;
- le badge AURA ne servira que de carte de paiement à la cantine et à la cafétéria ;
- tout usager de l'AURA, extérieur à l'administration centrale, qui est aussi adhérent de l'ASCL devra remplir 2 formulaires : le formulaire spécifique AURA et celui spécifique ASCL ; l'ASCL transmettra son formulaire à chaque adhérent concerné.

Pour obtenir ce badge, vous devrez, **avant le 29 juin 2018** :

- renseigner le formulaire (encre noire) que vous trouverez auprès de l'AURA (en caisse, à la cantine, à la cafétéria) : nom, prénom, date de naissance, numéro de badge AURA, signature en bas de formulaire à droite en ne dépassant pas le cadre et photo d'identité collée en bas au milieu ;
- photocopier une pièce d'identité valide (recto verso pour certaines pièces) ;
- déposer l'ensemble de votre dossier à l'AURA (emplacement spécifique à la cantine) ;

Votre dossier complet pourra être aussi envoyé par la Poste à

AURA

Opération badge

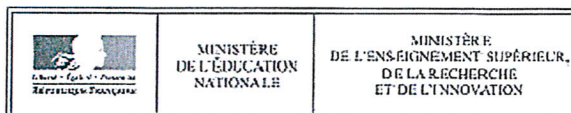
1 rue Descartes

75005 PARIS

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

ATTENTION : Tout usager disposant d'un badge AURA et qui ne sera pas muni du badge d'accès se verra refuser l'entrée sur le site.

MERCI pour votre collaboration



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

DEMANDE DE BADGE D'ACCÈS AURA

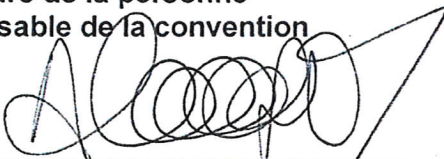
CREATION
PROLONGATION

Créneau horaire :

Créneau spécifique :

11h30-14h30

.....

ORGANISME TITULAIRE DE LA CONVENTION :	AURA
Adresse :	1 rue Descartes 75005 Paris
Carte demandée pour :	
NOM :	PRENOM :
Date de naissance :	
Numéro de badge de l'AURA :	
VALIDITE : PERMANENTE <input type="checkbox"/>	TEMPORAIRE <input checked="" type="checkbox"/>
DATES : DU 23.07.18	
AU 24.08.18	
AURA de la Montagne Ste-Geneviève 1, rue Descartes 75231 PARIS CEDEX 05 Tél. : 01 55 55 82 73 - Fax : 01 55 55 84 14 Mail : aura@recherche.gouv.fr N° SIRET : 327 214 672 00013	Signature de la personne responsable de la convention 

Cette carte est strictement personnelle et devra être restituée au responsable de la sécurité au départ de son titulaire. Son renouvellement, en cas de perte ou de vol ne sera effectué que sur présentation du récépissé de la déclaration de vol, faite au commissariat de police ou d'une déclaration de perte auprès du responsable du service de sécurité. Toute perte ou vol doit être signalé dans les meilleurs délais afin de procéder à la «dévalidation» de la carte.

Vous voudrez bien fournir une photo d'identité officielle que vous collerez à l'emplacement ci-dessous ainsi que votre signature impérativement à l'intérieur du cadre pour la fabrication de votre carte.

Réservé au service



Signature du demandeur
(au feutre noir svp)

